



## isolation par l'extérieur d'un appartement

Par **clall**, le **15/07/2021 à 12:08**

Bonjour, pour améliorer le coefficient d'isolation de mon appartement, je viens d'avoir l'idée d'isoler les façades Nord et Ouest. La façade Est est accolée à un autre bâtiment et la Sud est en pierre ( par conséquent j'aurai un refus de la commune). L'appartement occupe tout le deuxième et dernier étage Je m'attends à ce que la propriétaire du 1er étage refuse cette opération. Le RDC n'est pas concerné ( commerces). Je n'ai jamais vu une isolation par l'extérieur à la hauteur d'un seul appartement, aussi je souhaite avoir votre avis sur cette faisabilité ? D'autre part les autres copropriétaires peuvent-ils s'opposer à cette réalisation ( modification de l'aspect extérieur), même si j'obtiens une non opposition à une déclaration préalable. Merci par avancement cordialement

Par **amajuris**, le **15/07/2021 à 13:12**

bonjour, je suppose que vous êtes en copropriété, dans cette situation l'isolation extérieure concerne les parties communes, vous pouvez proposer à votre prochaine A.G. une résolution pour des travaux d'isolation extérieure. par contre, vous pouvez sans autorisation faire une isolation intérieure de votre appartement. salutations

Par **clall**, le **15/07/2021 à 19:49**

Merci pour votre réponse salutations